

ANNEXE N° 1 : PROCURATION.

Procuration à remplir pour l'assemblée générale ordinaire du 29 novembre 2016, si vous ne pouvez vous déplacer à cette assemblée. Elle permet de vous faire représenter par un membre de votre choix de notre l'association.



PROCURATION

(Article 10 des statuts, dernier alinéa : « *Le vote des membres de l'assemblée générale par procuration est admis, chaque électeur/électrice présent ne pouvant détenir plus de trois pouvoirs* »).

(Article 7 des statuts, 6^{ème} alinéa : « *Est électeur/électrice tout membre de l'association âgé de plus de seize ans, membre de l'association depuis au moins six mois et à jour de ses cotisations. Les enfants de moins de seize ans sont représentés par leurs parents, ensemble ou séparément, les parents ne disposant que d'une seule voix par enfant représenté.* »).

Je soussigné(e) Mr / Mme **NOM :**

PRENOM :

demeurant à :

membre de l'association ASTT LYON 6^{ème}, à jour de sa cotisation, ne pourra assister l'Assemblée Générale Ordinaire (A.G.O.) de l'Association Sportive de Tennis de Table Lyon 6, qui se tiendra le mardi 29 novembre 2016 et donne pouvoir à :

M. / Mme

NOM :

PRENOM :

aux fins de me représenter lors de cette A.G.O.

Mr / Mme pourra, en mon nom, prendre part à l'ensemble des délibérations, voter ou s'abstenir, et participer à tous les débats prévus à l'ordre du jour.

A, le

Signature.